

Dans quelques villes, à Montréal, par exemple, ces règlements ont déjà produit un changement marqué dans la vilaine et dangereuse habitude de cracher partout. Ici, aux Trois-Rivières, l'opinion publique comprenant mieux l'importance d'un tel règlement, il serait nécessaire de rendre son application plus rigoureuse. Si comme le dit Bollinger, les crachats d'un jour d'un seul tuberculeux peuvent contenir jusqu'à *vingt millions* de germes, on comprend de suite à quel danger nous exposent ces tuberculeux sans précautions qui crachent par terre partout où ils se trouvent et contaminent ainsi tout sur leur passage : rues, jardins publics, tramways, ateliers, théâtres, voire même les églises.

*50. Déclaration obligatoire de la tuberculose ouverte et désinfection sérieuse des locaux infectés par les tuberculeux avancés, soit à leur départ, soit après leur mort.*

Voici comment se pratique cette désinfection,

Tous les tissus de laine et de coton seront soumis à l'ébullition ou passés à l'étuve. Les planchers, les murs, les meubles, etc., seront lavés avec une solution désinfectante. La désinfection sera complétée par les vaporisations de formaline (8 à 12 onces de formaline par 1000 pieds cubes d'espace) la chambre devant rester fermée pendant au moins 12 heures,

Cette désinfection des habitations ainsi que du contenu des chambres infectées par les tuberculeux est absolument nécessaire pour la sécurité